

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b10b-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

**23**

**URBANISME : Servitudes de passage de ligne électrique en souterrain au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées section CH n°518 sise rue capitaine de vaisseau Henri BELLET et section IV n°243 sise place du 6 juin 1944.**

**M. GONTARD**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS doit intervenir pour implanter deux lignes électriques en souterrain.

Il s'agira donc de grever de servitudes de passage :

- la parcelle cadastrée section CH n°518 sise rue capitaine de vaisseau Henri BELLET, au lieu-dit « cap vaisseau H BELLET MFT » à Avignon, pour la pose d'un câble souterrain en nature de ligne électrique et sur une longueur totale de 20 mètres ainsi que ses accessoires, incluant une largeur totale de la tranchée d'un mètre. La société pourra établir, si besoin se fait, des bornes de repérages,
- la parcelle cadastrée section IV n°243 sise place du 6 juin 1944, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, un câble souterrain en nature de canalisation sur une longueur totale de 11 mètres dans une bande de 1 mètre ainsi que ses accessoires. Cet aménagement pourra être accompagné de bornes de repérage et d'un ou plusieurs coffrets et accessoires pouvant être encastrer notamment dans un mur, un muret ou une façade.

Compte tenu de la convention de concession qui nous lie avec ENEDIS pour le service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution d'électricité ainsi que de la nécessité de ces installations, il est proposé d'accepter de grever lesdites parcelles communales d'une servitude de passage de réseaux au profit d'ENEDIS.

Les servitudes sont consenties pour chacune contre une indemnité forfaitaire et unique de vingt euros et les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Il convient donc d'autoriser la signature de ces deux conventions de servitude.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Développement territorial et urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée section CH n°518 sise rue capitaine de vaisseau Henri BELLET, au lieu-dit « cap vaisseau H BELLET MFT » à Avignon, pour la pose d'un câble souterrain en nature de ligne électrique et sur une longueur totale de 20 mètres et une largeur totale de 1 mètre, au profit du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer;
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée section IV n° 243 sise place du 6 juin 1944, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, dans une bande 1 mètre de large un câble souterrain en nature de canalisation sur une longueur totale de 11 mètres ainsi que ses accessoires, au profit du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer;
- **APPROUVE** les deux conventions de servitude ENEDIS;
- **DECIDE** d'accepter les indemnités uniques et forfaitaires de 20 euros respectives pour chacune des servitudes;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**ADOpte**



Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2024**